

Contribution du Réseau des femmes parlementaires en vue du débat préparatoire à l'élaboration de l'Avis de l'APF.

Le Réseau des femmes félicite le choix retenu pour préparer la rédaction de l'Avis de l'APF. En effet, cette méthodologie participative et inclusive, permettra, à n'en pas douter, de présenter aux chefs d'Etat et de gouvernement un texte engagé reprenant les diverses préoccupations des parlements francophones.

Si les différents axes proposés dans le document d'orientation qui nous a été remis sont tous pertinent lorsqu'on aborde les questions relatives à la paix et au développement, le Réseau a choisi de se concentrer sur trois sujets qui sont au cœur des priorités défendues par l'APF en général et le Réseau en particulier.

Il s'agit de l'accès à l'éducation, la participation des femmes dans la prévention, la gestion et au règlement des conflits et finalement l'adoption du cadre de développement post-2015.

1. Recommandation concernant l'éducation et la sécurité des filles

Le thème de l'éducation des filles qui est un sujet central dans les travaux actuels du Réseau, est également, et bien tristement d'ailleurs, au cœur de l'actualité internationale. L'enlèvement

révoltant des jeunes filles nigérianes nous rappelle, qu'en matière de droits des filles, rien n'est jamais acquis et que si nous n'y prenons pas garde, des reculs considérables sont toujours à craindre!

Par ailleurs, comme le rappelait la Fédération internationale des droits de l'Homme, de telles violences contre les femmes peuvent être favorisées par des lois et des pratiques discriminatoires. De telles atteintes aux droits des filles et des femmes ont des répercussions sur les Etats limitrophes francophones.

Il est donc essentiel, avant toute autre chose que les pays garantissent pleinement et effectivement la pleine conformité de l'ensemble de leur droit interne avec les instruments de protection des droits humains auxquels ils sont parties et notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des filles.

Par ailleurs, parce que l'éducation pour tous et plus particulièrement l'éducation des filles a ce que l'UNICEF appelle un « effet multiplicateur », le respect de ce droit mérite une attention toute particulière. En effet, des filles instruites tendent à se marier plus tard et à avoir moins d'enfants, et ces enfants ont à leur tour de meilleures chances de survivre, d'avoir une nutrition adéquate et d'aller à l'école. Les filles instruites sont plus productives et ont des emplois mieux rémunérés. Elles participent aussi davantage à la prise de décisions dans les sphères sociale, économique et politique. Les priver d'éducation et ne pas leur en faciliter l'accès notamment en ne mettant pas en place des structures favorisant l'accès et le maintien des filles à l'école c'est alors les priver de ce droit fondamental qui est un levier de la dignité humaine et du développement durable.

Au regard de ces différents éléments, la première recommandation du Réseau serait :

- *Le Réseau appelle les gouvernements francophones à respecter pleinement les obligations qu'ils ont adoptées sur le plan international et à s'assurer que toutes les mesures législatives, administratives et autres qui sont nécessaires pour mettre en œuvre les droits reconnus dans ces textes soient effectivement prises et appliquées en particulier en ce qui concerne le droit à la sécurité et à l'éducation des filles.*

2. Recommandation concernant la participation des femmes à la prévention, la gestion et au règlement des conflits.

Concernant la deuxième recommandation, le Réseau propose que soit abordé le thème de la participation des femmes à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits.

Dans les situations de conflit, les considérations de sexe entrent en ligne de compte: les femmes et les hommes n'ont pas le même accès aux ressources, au pouvoir et à la prise de décisions, avant, pendant et après les conflits. Les femmes et les hommes vivent des expériences nettement différentes dans les cas de tensions, de guerre ou de reconstruction une fois le conflit terminé. De nos jours, les femmes

représentent environ 80 % des pertes en vies humaines et, au niveau mondial, 80 % des réfugiés et des personnes déplacées dans leur propre pays sont des femmes et des enfants. Comme le souligne d'ailleurs le programme d'action de la 4e Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, «s'il est vrai que les communautés subissent tout entières les conséquences des conflits armés et du terrorisme, les femmes et les petites filles sont particulièrement touchées en raison de leur place dans la société et de leur sexe».

Les femmes sont donc enfermées dans un douloureux paradoxe: alors qu'elles sont les principales victimes civiles des conflits, elles n'ont souvent aucun moyen de les prévenir, sont exclues des négociations visant à régler les conflits et sont cantonnées à un rôle marginal dans le processus de reconstruction et de réconciliation postérieur aux conflits. L'absence générale des femmes aux postes de décision, avant, pendant et après les conflits violents, renforce alors le fait qu'elles soient victimes.

Le Réseau des femmes estime que les femmes peuvent jouer un rôle particulièrement important dans la prévention et le règlement des conflits, et reconnaît qu'elles peuvent favoriser la reconstruction après un conflit et la consolidation de la paix. Donner aux femmes des moyens d'agir dans les situations de conflit contribuerait à prévenir la violence à l'encontre des femmes, qui se manifeste par des crimes abominables comme le viol, la grossesse forcée, l'esclavage sexuel et autres. Ces crimes constituent des manquements graves aux Conventions de Genève et à leurs protocoles, et devraient donner lieu à des poursuites à ce titre.

Rappelant la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, le Réseau propose alors que sa deuxième recommandation s'articule comme suit :

- *Le Réseau des femmes appelle les gouvernements francophones à intégrer une perspective de réhabilitation des droits de femmes dans toutes les actions de consolidation de la paix et à soutenir la participation des femmes au rétablissement de la paix et à la reconstruction après un conflit, en renforçant leur représentation dans les instances locales, nationales et internationales consacrées au règlement des conflits.*

3. Recommandation concernant l'adoption du cadre de développement post-2015

Malgré les efforts déployés depuis 2000, date d'adoption des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), les femmes et les filles ne bénéficient pas équitablement du développement et sont victimes de discriminations de genre. Si des progrès ont été enregistrés, la marge de progression en matière d'égalité femmes-hommes reste considérable partout dans le monde. Les OMD 3 et 5 sur l'autonomisation des femmes et la lutte contre la mortalité maternelle sont loin d'être atteints et sont menacés par une vague de

conservatisme qui remet en question l'universalité des droits des femmes.

La promotion de l'égalité est donc avant tout un impératif éthique et politique !

Par ailleurs, elle a également un puissant effet d'accélération pour tous les autres objectifs de développement.

Au sein du Réseau, nous considérons donc que l'égalité femme-homme devrait être un principe directeur des prochains objectifs du développement durable et être intégré à la fois comme un objectif spécifique et l'être de manière transversale.

Cet objectif devrait prolonger et compléter les cibles précédentes notamment en matière d'accès des filles à l'éducation (OMD 2), de participation des femmes aux espaces de décision et au marché du travail (OMD 3) et d'accès des jeunes filles aux moyens de contraception (OMD 5) tout en intégrant d'autres problématiques majeures.

Ce sont ces motivations qui ont d'ailleurs conduit le Réseau à l'adoption, en janvier dernier, à Québec, d'une déclaration traitant entre autre de ce cadre de développement post-2015.

C'est pourquoi, le Réseau propose que sa troisième recommandation, reprenne les termes de cette déclaration et s'articule comme suit :

- *Le Réseau demande aux gouvernements francophones de veiller à ce que l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies renforce les mesures visant l'équité entre les sexes et l'émancipation des femmes dans le Programme de développement pour l'après-2015 en réunissant l'égalité entre les sexes, les droits des femmes et l'autonomisation des femmes dans un objectif en soi et en y intégrant une perspective de genre de manière transversale.*